

Synthèse des ateliers 1 et 2

Megafon phase 3, Centre-Veeweyde-Biestebroeck

La phase 3 du projet Megafon se poursuit avec deux assemblées citoyennes pour le quartier Centre-Veeweyde-Biestebroeck qui ont eu lieu le 20 février et 19 mars 2024. **Les deux précédentes phases ont permis aux habitants d'identifier des enjeux prioritaires pour leur quartier.** Cette nouvelle phase vise à permettre aux citoyens d'imaginer des propositions d'investissements concrets, répondant à l'une de ces thématiques. Le ou les projets qui arriveront en tête du vote en ligne à l'issue de ce processus seront mis en œuvre et financés par la commune à hauteur de 75.000€ dans le cadre des dépenses dites "extraordinaires" (voir encadré ci-après).

Le processus Megafon tel que conçu en 2021 prévoyait un budget couvrant tant des dépenses "ordinaires qu'extraordinaires". Toutefois, pour des raisons budgétaires, les assemblées citoyennes ont finalement été limitées à un budget "extraordinaire" uniquement (voir encadré). Cette contrainte a directement affecté la capacité à aborder certaines thématiques, notamment les thématiques prioritaires identifiées par les habitants du quartier Centre-Veeweyde-Biestebroeck, telles que le « **Développement d'animations dans les espaces publics pour réduire le sentiment d'insécurité** » et « **la réduction des nuisances sonores** ». Étant donné que ces animations relèvent généralement des dépenses dites "ordinaires", un budget exclusivement "extraordinaire" ne permettait pas d'y répondre.

Face à ce dilemme, le service de la Participation a présenté une solution lors de la première réunion de l'assemblée citoyenne de Centre-Veeweyde-Biestebroeck, qui a été acceptée en séance plénière par ses membres. La proposition prévoyait de reprendre le sujet suivant travaillable et prioritaire identifié lors de la rencontre Collège - Habitants . À savoir: 4. "plus de mobilier urbain dans l'espace public" . Afin de préserver l'essence de la thématique prioritaire initiale, celle-ci a été reformulée comme suit : "Plus de mobilier urbain dans l'espace public afin de contribuer à réduire le sentiment d'insécurité.

En ce qui concerne la proposition de « **réduire les nuisances sonores** » elle englobait la problématique des nuisances résultant des excès de vitesse ainsi que du bruit généré par les chantiers. Étant donné l'absence de possibilité de concrétiser des projets d'investissement, nous avons suggéré d'aborder cette question à la Table Mobilité, en accord avec les participants de l'assemblée. De plus fusionner les deux thématiques permettait de garantir un accompagnement par les effectifs réduits du service participation citoyenne."

Ces deux assemblées citoyennes ont réuni 28 participants tirés au sort. Ils ont élaboré collectivement des projets pour répondre aux enjeux, identifiés lors des phases précédentes, de mobilité (une meilleure cohabitation pour les différents usagers de la route) et d'espace public (plus de mobilier urbain dans l'espace public afin de réduire le sentiment d'insécurité.)

Le processus a été le suivant :

- Lors de la première assemblée du 20 février les participants ont
 - 1) fait un état des lieux de la situation pour chacune des **deux thématiques abordées,**
 - 2) Identifié plus de **42 pistes d'idées** concrètes répondant aux enjeux identifiés.
- Suite à quoi les services communaux concernés ont fait des retours sur la faisabilité de ces propositions et la possibilité de les financer dans le cadre du budget extraordinaire dans lequel s'inscrit Megafon.
- La deuxième assemblée citoyenne du 19 mars a permis d'approfondir, d'adapter et de finaliser les idées jugées réalisables sur la base des retours des services.
- Les services communaux concernés ont ensuite budgétisé ces idées finalisées afin qu'elles soient mises au vote sur la plateforme en ligne.

Quelles sont les dépenses communales "extraordinaires" ?

Les 75.000€ prévus par Megafon pour financer les projets choisis par les citoyens entrent dans le cadre des dépenses communales dites "extraordinaires". De telles dépenses :

- ne peuvent pas être utilisées pour engager du personnel, recruter des prestataires extérieurs, ou financer des appels à projet ;
- peuvent servir à l'achat de matériel et l'investissement dans des infrastructures.

Comme annoncé lors des ateliers, seuls les projets répondant à ces critères peuvent être financés directement dans le cadre de l'initiative Megafon.

Les projets qui ne rentrent pas dans le projet Megafon ne sont pas pour autant mis de côté. La Maison de la Participation s'engage à les transmettre aux services concernés.

Mobilité : Une meilleure cohabitation pour les différents usagers de la route

Objectif de la table ronde : Une meilleure cohabitation pour les différents usagers de la route

Les citoyens présents à l'atelier ont émis les constats généraux suivants :

- Certains usagers ont des difficultés à partager la route.
- Les vélos rencontrent des difficultés à rouler en contre-sens dans les rues à sens-unique.
- Des voies sont inondées par temps de pluie.
- Certains trottoirs sont étroits et peu adaptés à tous.
- Les participant.e.s soulignent l'importance de réduire le danger pour les usagers qui ne sont pas motorisés, de limiter les excès de vitesses, de clarifier les zones de circulation et de parking, de limiter l'accès aux petites rues pour les voitures (sauf exception dans le cadre des matchs de foot), de clarifier les zones de stationnement avec des panneaux visibles partout et de repenser les zones 30 (remettre certaines avenues à 50 ou 70 où c'est possible et sans risque afin de redonner un sens et son importance aux zones 30).
- Le chemin de halage constitue une promenade prisée des habitants. A ce titre, il doit être sécurisé en séparant la piste cyclable du chemin pour piétons. Le chemin pour piéton doit être interdit aux motos et scooters et globalement ce qui cause des nuisances sonores.
- Les participant.e.s constatent l'importance de réduire la vitesse des automobilistes afin de sécuriser la route, de diminuer la nuisance sonore et de rendre la route plus « douce », pour les différents types d'usagers.
- Les participant.e.s font le constat de rodéos urbains.
- Ces quartiers manquent de pistes cyclables ou de zones réservées aux cyclistes.

Titre	Description	Budget
<p>Aménager la rue Victor Rauter en rue cyclable</p>	<p>Les participant.e.s souhaitent aménager la rue Victor Rauter en rue cyclable afin d'assurer la sécurité des cyclistes et de diminuer la vitesse des voitures. Cette demande répond à un manque de pistes cyclables dans le quartier.</p> <p>Au niveau de cette rue, la Commune avait déjà fait un comptage et selon eux, il n'y avait pas assez de cyclistes pour rentrer dans les critères des subsides de Bruxelles Mobilité. Les participant.e.s souhaitent proposer ce projet dans le cadre du subside Megafon.</p> <p>La Commune informe que la transformation de la rue Victor Rauter en une rue cyclable est susceptible de diminuer le trafic automobile, même si celui-ci est actuellement limité. Cependant, l'instauration de cette rue cyclable devrait à terme entraîner une réduction encore plus significative du trafic automobile. Cela permettrait d'éviter le contournement de la chaussée de Mons.</p> <p>Dans l'aménagement de cette rue, les participant.e.s soulignent l'importance d'un revêtement au sol coloré pour une visibilité accrue, afin d'encourager les automobilistes à respecter cette directive.</p>	<p>20 panneaux + bandes colorées de couleur ocre (1.140 m²) - 30€/m²</p> <p>Total : 45.050 € TVAC</p>
<p>Aménager la rue Théodore Beckaert en rue cyclable</p>	<p>Les participant.e.s souhaitent aménager la rue Théodore Beckaert en rue cyclable afin d'assurer la sécurité des cyclistes et d'empêcher le dépassement des cyclistes par les voitures. Cette demande répond à un manque de pistes cyclables dans le quartier.</p> <p>La rue Théodore Beckaert est désignée comme une voie à sens unique avec limitation de vitesse (Sens Unique Limité), mais il est constaté que cette règle n'est pas respectée, même si la rue est clairement signalée par des marquages au sol.</p>	<p>4 panneaux + revêtement coloré</p> <p>Total : 6.820 € TVAC</p>


Espace public : Plus de mobilier urbain dans l'espace public

Objectif de la table ronde : Plus de mobilier urbain dans l'espace public afin de réduire le sentiment d'insécurité.

Les citoyens présents à l'atelier ont émis les constats généraux suivants :

- Les habitant.e.s souhaitent des espaces de convivialité.
- Les habitant.e.s souhaitent du mobilier urbain adapté à l'environnement.
- De nombreux endroits sont abîmés et vandalisés.
- Certains espaces manquent d'éclairage public, ce qui augmente le sentiment d'insécurité.
- Les habitant.e.s constatent de nombreux dépôts clandestins.
- Il existe peu d'emplacements sécurisés pour les vélos. De plus, les endroits sécurisés sont peu connus des citoyen.ne.s.
- Certains endroits mériteraient d'être embellis.
- Les poubelles débordent en été (picnic dans les parcs) et lors des événements. Il faudrait créer davantage de lieux de récupération.
- Il y a trop de mises à feu des poubelles et trop de mégots à terre.
- Les participant.e.s soulignent l'urgence écologique et la chute de la biodiversité.
- Les participant.e.s soulignent l'importance de donner l'opportunité de se débarrasser de ses déchets organiques.
- Les chiens ne sont pas tenus en laisse dans les parcs. Certains habitants s'en plaignent.
- La place de Linde est peu attrayante, avec deux fois par mois des supporters.
- Les participant.e.s constatent le besoin de fontaines pour que les enfants puissent y jouer et s'y rafraîchir pendant l'été et le besoin de fontaine à eau potable.
- Les participant.e.s évoquent le besoin de canaliser la circulation au carrefour de la Chaussée de Mons, rue Victor Rauter et rue Théodore Bekaert.

Titre	Description	Budget
<p>Plus de bancs pour le quartier</p>	<p>Les habitant.e.s ont fait la demande d'installer davantage de bancs. Ils ont également émis quelques recommandations à la Commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Bien penser à ce qu'il y ait de l'ombre pour que le banc ne soit pas exposé plein soleil toute la journée ● Penser à la couleur des bancs, éviter le noir qui chauffe et empêche de s'installer en été. ● Penser à les éclairer le soir ● Penser à créer des bancs 'individuels' comme près de Aumale. ● Bancs qui peuvent être tournés manuellement (avec le soleil). ● Bancs avec accoudoirs <p>Où précisément ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans tous les parcs et espaces verts ○ Dans les plaines de jeux ○ Autour des stations de métro Veeweyde et Saint-Guidon ○ Le long du canal ○ Au croisement de la rue François Gérard et la rue Fr. Ysewyn ○ Au sein de résidence Aurore, coté Canal (Biestebroeck) ○ Chaussée de Mons, là où il y a le Lidl ○ Dans les rues (mobilité P.M.R). ○ Au niveau des ronds-points <p><u>Commentaire de la commune :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● City dockx: Un parc est à venir. Les plans sont consultables- à la demande au service Urbanisme ou en ligne sur https://openpermits.brussels/. ● Pont Marchant : L'enquête publique est en cours (cfr Projet Beliris Biestebroeck). ● Rues Frison / François Ysewyn: Contrat de Quartier Biestebroeck - une plaine de jeux est encore à venir AVEC des assises prévues. 	<p>➤ 5 bancs</p> <p>Total : 16.600 € TVAC</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les parcs Rauter et Central : le service ne comprends pas cette demande car le nombre de bancs installés dans ces parcs est plus que suffisant. • Bancs en voirie, régulièrement enlevés à la demande des voisins. Par exemple, à la place Ernest Jongers (La Roue), une pétition a fait retirer tous les bancs installés dans la rue. Les services communaux privilégient les places et les lieux de convivialité. • St-Guidon: Des abris de bus avec assises sont encore à venir à Saint-Guidon. • Chaussée de Mons: Il s'agit d'une voirie régionale, la commune ne peut y intervenir. <p>Conclusion:</p> <p>Les participant.es proposent l'installation de 5 nouveaux bancs dans le Parc Astrid.</p>	
<p>Installation d'arceaux vélos</p>	<p>Les habitant.e.s ont fait la demande de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacer des arceaux vélos au 39, rue de la Démocratie ; • Ajouter plus d'arceaux que les 3 existants dans la rue Busselenberg à l'entrée du parc ; • Ajouter des arceaux vélos devant la bibliothèque de l'Espace Carême. <p>Le service Mobilité confirme qu'il y a bien 3 arceaux devant l'entrée de la bibliothèque et un parking vélo "improvisé" délimité par des barrières nadars (mais sans arceaux) et indiqué par des panneaux "vélo" sur les vitres de la bibliothèque. Le service confirme qu'il n'est pas possible de fixer des arceaux sur la dalle. C'est pourquoi, les services des Bâtiments et Logements ont mis en place ce parking vélo en barrière nadars. La proposition est de remplacer les barrières nadars par des racks vélos "des râteliers" à déposer (voir photo ci-dessous).</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Remplacement des arceaux, rue de la Démocratie ➤ Arceaux vélo, rue Busselenberg ➤ Bibliothèque racks vélos (2 râteliers pour 5 vélos) <p>Total : 3.800 € TVAC</p>

<p>Installer des bacs à compost</p>	<p>Les habitant.e.s demandent un bac à compost dans le parc du Busselenberg.</p> <p>Les services communaux soulignent l'importance de constituer un groupe de volontaires autour de la porteuse de projet. Les personnes volontaires peuvent contacter la Maison de la Participation qui les mettra en contact avec la porteuse de projet. Contact : 02 555 22 73</p> <p>La chargé.e de projet et gestionnaire des composts de la Commune pourrait éventuellement donner des mini-formations aux groupe de volontaires qui s'occuperont du compost, afin de leur transmettre les bases du compostage.</p> <p>Une cuve de minimum de 1000 l pour arroser le compost doit être prévue. Le service espace verts s'engage à remplir la citerne lors de l'arrosage du parc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 4 bacs à compost de 1m2 ➤ 1 cuve de 1000l ➤ 1 géotextile ➤ décaisser le sol sur 10cm ➤ 6cm de stabilisé ➤ du matériel de compostage (fourches, pelles tuyau d'arrosage...) <p>Total : 5.780 € TVAC</p>
<p>Planter des arbres fruitiers au parc du Busselenberg</p>	<p>Il manque des arbres dans le quartier, ce qui peut avoir un impact sur le moral. De plus, les arbres sont indispensables pour la chaleur avec le réchauffement climatique. Les habitant.e.s demandent de planter des arbres aux endroits suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> o Rue de la Démocratie, – 2 arbres – Une participante se porte garante, c'est devant chez elle o Rue des Déportés, au début de la rue – croisement avec rue de la Gaité – 1 arbre o Rue de la Gaité, au niveau de l'arrêt de bus – 1 arbre o Rue de la Gaité, au niveau du box vélo – 1 arbre o Rue Veeweyde – tout le long de la rue (partie qui n'a pas d'arbres) o Rue François Gérard – 4 arbres o Place de la Résistance – 4 arbres fruitiers (idéalement : poirier, pommier, cerisier, prunier) o Au Busselenberg: 4 arbres fruitiers 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 4 arbres fruitiers <p>Total : 4.050 € TVAC</p>

	<p>o Croisement rue de la Démocratie et la rue Victor Rauter (sur l'oreille de trottoir) : 1 arbre</p> <p><u>Commentaire de la commune :</u></p> <p>Les services ne plantent plus d'arbres "ponctuels". Une étude plus globale qui prend en compte : l'intérêt paysager, les sous-sols, la distance par rapport à la façade (croissance et entretien des arbres), la perte de places de parkings etc...) est requise. De tels projets ne correspondent pas à la temporalité du projet Megafon, un arbre est un engagement pour 50 ans!</p> <p>Les demandes ponctuelles dans les rues ne sont pas validées. En revanche, la demande concernant le Parc du Busselenberg est envisageable car une étude avait déjà été initiée. Le projet porterait sur une sorte de mini "forêt comestible".</p> <p>4 arbres fruitiers au parc du Busselenberg.</p>	
<p>L'aménagement de la place de Linde</p>	<p>Les participants décrivent la place de Linde comme un "véritable trou noir", entouré d'une ceinture de voitures. Ils proposent de repenser cet espace en la rendant plus conviviale et en encourageant les citoyens à en profiter. Voici les suggestions du groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transformer la structure de la place et la circulation en supprimant la rue pour relier la place à la façade. • Retirer la piste de pétanque et ajouter de la verdure sous forme d'arbres ou de bacs hors-sol si cela n'est pas possible avec les infrastructures existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 5 bacs à plantes ➤ 2 poubelles ➤ 2 bancs <p>Total : 13.750€ TVAC</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir l'installation d'un kiosque. • Installer des haies vertes pour délimiter la place à la place des voitures stationnées. • Disposer des bancs circulaires autour de l'arbre central. • Installer un éclairage par le bas pour mettre en valeur l'arbre central et améliorer le sentiment de sécurité • Insérer un passage piéton direct depuis le n°2 de la rue Polydore vers le n°1 de la place de Linde pour pallier le manque de visibilité et de fluidité actuel. • De planter un arbre sinon de prévoir des bacs à plantes pour délimiter la place et la rendre plus agréable plus attractive. <p><u>Retour des services :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Le service Mobilité souligne que la modification de la structure de la place et l'installation d'un kiosque nécessitent un permis d'Urbanisme, ce qui ne serait pas couvert par le budget Megafon. · Enlever la piste de pétanque et verdir par des arbres ou par des bacs hors-sol si pas possible avec les impétrants. Mais avant cela, il faudrait vérifier si la piste de pétanque est encore utilisée. Le service confirme que celle-ci est utilisée par les habitants ; · L'aménagement d'un kiosque demande un permis d'urbanisme à plus de 2 ans. Hors délai d'un projet Megafon ; · En ce qui concerne la proposition du banc circulaire, la Commune doit d'abord réaliser une étude des racines de l'arbre pour en évaluer la faisabilité. Quant à l'éclairage, il est géré par Sibelga, et le service n'est pas favorable à cette idée, car l'arbre a également besoin de repos. · Mettre un passage piéton pour piéton signifie une perte de parking. De plus, il faut l'accord de la police car c'est une traversée longue et qu'il y en a un autre à moins de 20 m ; 	
--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> Planter un arbre nécessiterait une analyse au préalable par rapport aux impétrants et coûterait 500 € HTVA. L'option d'installer des bacs à plantes est moins contraignante. 	
<p>Installer des bacs potagers dans les espaces urbains</p>	<p>Les participant.e.s proposent de placer 30 à 45 m2 de bacs potagers sur la place de la Résistance. Un participant se porte garant de l'entretien des bacs potagers.</p> <p>La Commune souligne que l'importance de constituer un groupe de volontaires autour du porteur de projet. Les personnes volontaires peuvent contacter la Maison de la Participation qui les mettra en contact avec le porteur de projet. Contact : 02 555 22 73</p>	<p>Total : 4.000 € TVAC</p>
<p>Planter des plantes pérennes au parc du Busselenberg</p>	<p>Les habitant.e.s proposent la plantation de plantes pérennes telles que la lavande, les herbes aromatiques (romarin, sauge, laurier), des bulbes. Installation de plantes grimpantes (types glycines)</p> <p>Les participant.es font évoluer la proposition initiale de "plus de bacs à fleurs dans le quartier" vers "planter des plantes pérennes et des bulbes".</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 65m2 ➤ Plantes grimpantes <p>Total : 8.636 € TVAC</p>
<p>Planter des plantes pérennes au carrefour entre l'Avenue du Limbourg et la rue Veeweyde</p>	<p>Les habitant.e.s proposent la plantation de plantes pérennes telles que la lavande, les herbes aromatiques (romarin, sauge, laurier), des bulbes.</p> <p>Les participant.es font évoluer la proposition initiale de "plus de bacs à fleurs dans le quartier" vers "planter des plantes pérennes et des bulbes".</p> <p>Si cette proposition est sélectionnée, le service se chargera d'établir un dessin de plantation adapté au lieu identifié.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 50 m2 <p>Total : 6.030 € TVAC</p>
<p>Planter des plantes pérennes au parc Rauter</p>	<p>Les habitant.e.s proposent la plantation de plantes pérennes telles que la lavande, les herbes aromatiques (romarin, sauge, laurier), des bulbes.</p> <p>Les participant.es font évoluer la proposition initiale de "plus de bacs à fleurs dans le quartier" vers "planter des plantes pérennes et des bulbes".</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 100 m2 <p>Total : 4.660 € TVAC</p>

	Si cette proposition est sélectionnée, le service se chargera d'établir un dessin de plantation adapté au lieu identifié.	
Planter des plantes pérennes au parc Central	<p>Les habitant.e.s proposent la plantation de plantes pérennes telles que la lavande, les herbes aromatiques (romarin, sauge, laurier), des bulbes.</p> <p>Les participant.es font évoluer la proposition initiale de "plus de bacs à fleurs dans le quartier" vers "planter des plantes pérennes et des bulbes".</p> <p>Si cette proposition est sélectionnée, le service se chargera d'établir un dessin de plantation adapté au lieu identifié.</p>	<p>➤ 30 m²</p> <p>Total : 1.400 € TVAC</p>
Installer des nichoirs placés en hauteur	<p>Les habitant.e.s demandent l'installation de nichoirs aux endroits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Place Ysewijn – 1 nichoir ● Rond-point du Meir – 3 nichoirs ● Le long du canal, sur la butte qui est territoire communal ● Biestebroeck – Bout de la rue François Gérard – 1 nichoir ● Parc Astrid : sur la petite île (1 nichoir) et dans le parc (3 nichoirs) ● Busselenberg ● Parc Aumale ● Rue Veeweyde devant l'école – 1 nichoir ● Parc Rauter <p>L'achat et la pose peuvent se prévoir par les services communaux tant que les lieux le permettent.</p> <p>La ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux conseille d'installer en priorité des nichoirs pour les espèces suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Moineaux (sur des murs) ● Martinets (sur des murs) ● Mésanges (dans des arbres) 	<p>➤ Achat et pose de 10 nichoirs à oiseaux.</p> <p>1.500 € TVAC</p>

Projets qui ne rentrent pas dans le cadre du budget extraordinaire

Tous les projets non sélectionnés sont transmis aux services concernés.

Mobilité : Une meilleure cohabitation pour les différents usagers de la route

Propositions	Retours de la Commune
<p>Les habitant.e.s indiquent que la zone piétonne de Saint-Guidon n'est pas respectée (passage et stationnement de voitures, dont des taxis). Ils souhaitent un aménagement qui empêcherait le stationnement matinal de camion à la sortie de la rue Saint-Guidon vers le métro.</p> <p>En termes d'aménagement, ils proposent un marquage au sol très visible pour rappeler aux autres que l'accès est interdit. Les participants ont</p>	<p>Lors de l'atelier 2, les participant.e.s ont opté pour l'abandon du projet, estimant qu'il était inutile de procéder à un marquage qui, au final, ne serait pas respecté.</p> <p>La Commune précise que le cours Saint-Guidon est une zone piétonne et que le panneau F103 est la bonne signalisation (pas de C1ni de C3). De plus, le service SAC a prévu l'achat des caméras ANPR pour 2024.</p>

<p>indiqué que le panneau réglementaire blanc F103 existant n'est pas respecté. Les automobilistes ne reconnaissent pas le panneau.</p>	
<p>Les habitant.e.s ont demandé l'aménagement de passages pour piétons afin d'améliorer la sécurité des usagers faibles.</p> <p>Où précisément ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Place Verdi ● Croisement rue de la Démocratie et Chaussée de Mons ● Croisement rue de Douvres et rue Wayez ● Passage piétons entre n°2 rue Polydore et n°1 de la place de Linde. ● Croisement Chaussée de Mons et rue Rauter ● Chaussée de Mons (au niveau des Casernes) ● Passage piétons sur piste cyclable (Début de l'Avenue Frans Van Kalken, près du Basic Fit) ● Avenue Frans Van Kalken devant n°4 et n°6 ● Avenue du Roi Soldat n°89 	<ul style="list-style-type: none"> ● Place Verdi: Voirie régionale : courrier envoyé au service régional par le service Mobilité en 2023 pour demander la création de passages piétons. ● Démocratie/Chaussée de Mons = Voirie Régionale. ● Rue du Douvres/ Wayez = Les feux ont été supprimés dans le cadre du réaménagement de la rue Wayez pour fluidifier la circulation des trams. Les sens de circulation ont été adaptés à ce carrefour. ● Rue Polydore et place de Linde : Nécessite un réaménagement complet de la place et de rattacher par exemple la place à la façade avec suppression du stationnement. Mais cela nécessite une demande de permis d'urbanisme. ● Chaussée de Mons et Avenue Frans Van Kalken: Voiries Régionales. Aucun aménagement ne peut être effectué par la Commune. L'aménagement peut être demandé via Fix My Street. ● Avenue du Roi Soldat n°89 : Étant donné la présence de rails de tram sur l'avenue du Roi Soldat, la commune n'a pas l'autorité d'effectuer des aménagements par elle-même. Seule la STIB est habilitée à réaliser de tels travaux. La commune assume simplement la gestion de cette voirie. Le service des Travaux Publics enregistrera la demande et la transmettra à la STIB pour qu'elle puisse procéder à l'exécution des travaux nécessaires.

Les habitant.e.s ont demandé d'ajouter des pistes cyclables.

Où précisément ?

- Zone canal : besoin d'une meilleure cohabitation piétons/cyclistes et d'un meilleur marquage
- Zone Wayez : besoin de protéger les cyclistes à cause des voitures en double file.
- Pistes : Avenue du Roi-Soldat, rue de la Démocratie, chaussée de Mons/Veeweyde
- Pistes à améliorer : Blvd Van Kalken, rond-point Cureghem, tronçon qui descend du pont Marchand vers Canal (racines), Paepsem (piste cyclable empiète sur un trottoir trop petit et en mauvais état)
- Aménager une RUE SCOLAIRE à la rue de la Démocratie

Les participant.e.s **doutent de l'efficacité du marquage au sol pour améliorer la sécurité, surtout si l'espace disponible ne permet pas d'aménager une véritable piste cyclable avec des lignes discontinues.**

statuent à l'atelier 2 que la proposition d'une bande cyclable avec uniquement des chevrons et des logos vélos semble vraiment insuffisante. Il serait beaucoup plus judicieux de créer une piste cyclable ou d'installer des marquages vélos dans la rue des Déportés Anderlechtois, qui conduit directement au Pont Marchand cyclo-piéton.

La rue Théodore Beckaert est désignée comme une voie à sens unique avec limitation de vitesse (SUL), mais il est constaté que cette règle n'est pas respectée, même si la rue est clairement signalée par des marquages au sol. Un habitant se pose la question de comment faire remonter les incivilités?

- Zone du canal : grands marquages cyclables au sol. Seuls les panneaux ne fonctionnent pas (ex: Biestebroeck). Les quais du Canal sont régionaux.
- Zone Wayez : Seule la police peut sanctionner les voitures en double file. Un itinéraire cyclable régional circule dans les rues du Village et de la Justice, justement parallèles à la rue Wayez.
- Avenue du Roi Soldat : Le trottoir en dolomie le long de l'avenue du Roi-Soldat ne peut pas être imperméabilisé et il ne vaut mieux pas mélanger piétons et cyclistes vu l'espace disponible.
- Chaussée de Mons/ Veeweyde: Voirie Régionale
- Pistes à améliorer : Toutes ces voiries sont régionales. Le pont de Cureghem va être totalement réaménagé par Bruxelles Mobilité
- Rue de la Démocratie : Il est impossible d'en faire une rue scolaire car la commune ne peut pas totalement fermer la rue vu le passage régulier des transports en commun et du passage pour piétons surélevés. Mais le service Mobilité suggère de faire un marquage pour confirmer le contre sens et propose d'en discuter lors de l'atelier 2.

La Commune précise que les infractions évoquées par les participant.e.s ne peuvent pas être traitées par Megafon, seule la police est habilitée à les traiter. Cependant, les citoyens peuvent demander le numéro de l'agent de quartier puisque celui-ci est le premier interlocuteur.

Finalement, le groupe a décidé d'abandonner le projet.

<p>Les habitant.e.s ont également demandé d'aménager la rue de la Démocratie en rue scolaire.</p> <p>Dans la rue de la Démocratie, malgré le marquage en contre-sens, les deux cyclistes du groupe estiment que cela n'apporte pas de bénéfices significatifs. Ils doutent de l'efficacité du marquage au sol pour améliorer la sécurité, surtout si l'espace disponible ne permet pas d'aménager une véritable piste cyclable avec des lignes discontinues.</p>	
<p>Les habitant.e.s ont demandé d'ajouter des rues cyclables.</p> <p>Où précisément ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Angle mort au tournant avant Cureghem le long du canal ● Marquer la rue cyclable quai de Biestebroeck ● Rue du Village ● Augmenter la sécurité des cyclistes à la Chaussée de Mons ● Pont vers Cureghem : aménagement à prévoir pour les piétons et cyclistes 	<ul style="list-style-type: none"> ● Rue du Village : le service Mobilité est en charge de ce projet. ● Biestebroeck: La commune a demandé il y a un an à Bruxelles Mobilité de la mettre à sens unique comme elle le sera à terme avec le réaménagement de Beliris mais pas de réactions. ● Le service informe qu'il est prévu de créer une rue cyclable à Saint-Guidon, le projet est en cours.
<p>Les habitant.e.s ont demandé d'installer un marquage spécifique pour délimiter chaque zone: piétons, vélos, trottinettes le long du canal et sur le boulevard Paepsem.</p>	<p>La digue du canal est une voirie régionale. Cette proposition peut être demandée par les citoyens via « Fix My Street ».</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé d'installer des panneaux de signalisation interdisant explicitement les scooters.</p> <p>Où précisément ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le long du canal et sur le boulevard Paepsem ● Au niveau du pont Marchand et de l'écluse 	<p>Ce sont des voiries régionales.</p>

<p>Les habitant.e.s ont demandé d'installer un feu qui passe automatiquement au rouge en cas d'excès de vitesse au niveau de l'avenue Paul Janson et de l'avenue du Roi Soldat.</p>	<p>Pour plusieurs raisons, cette proposition ne pourra être acceptée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Technologie très coûteuse 2) La gestion des feux de signalisation est régionale service Traffic lights 3) Mettre un feu au milieu de la rue a peu de sens; 4) Présence d'un tram dans cette rue.
<p>Les habitant.e.s ont demandé d'installer un feu au croisement de la rue de la Démocratie et de la Chaussée de Mons.</p>	<p>La chaussée de Mons est une voirie Régionale et la gestion des feux de signalisation est également une compétence Régionale.</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé de revoir la rotation des feux au Boulevard Sylvain Dupuis et Groeninckx pour que les piétons et les vélos puissent passer pendant que toutes les voitures sont à l'arrêt.</p>	<p>Les feux ont été revus dans le cadre du permis d'urbanisme déposé par Bruxelles Mobilité.</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé de revoir et d'améliorer la synchronisation des feux à la Chaussée de Mons au niveau du Colruyt.</p>	<p>La Chaussée de Mons est une voirie régionale. Cette proposition peut être demandée par les citoyens via « Fix My Street ».</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé de mieux indiquer les zones piétonnes au niveau du Canal et de clarifier si l'accès est strictement interdit aux véhicules motorisés.</p>	<p>La Digue du Canal est une voirie régionale.</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé d'interdire l'arrêt sur les voies de transport en commun dans la rue Wayez et au Cours Saint-Guidon.</p>	<p>Seules les sanctions par la police sont possibles.</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé qu'au niveau de la rue du Trophée, les voitures soient autorisées de circuler à contresens lors des matchs de foot (accès impossible à certaines maisons autrement).</p>	<p>Lors des matchs, la Police est sur place, il suffit de leur demander.</p>

<p>Les habitant.e.s ont demandé de mettre les plus petites rues en sens unique pour ne pas mettre en danger les usagers.</p> <p>Où précisément ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rue Lieutenant Liedel • Quartier des Musiciens 	<p>La Commune connaît bien le problème pour la rue Lieutenant Liedel. Le dossier est passé en Commission de Mobilité le 8 mars.</p> <p>La Commune précise que les possibilités de conséquences de cette proposition : risque de vitesse, perte de stationnement et détours pour le riverain.</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé de clarifier les zones de stationnement avec des panneaux visibles partout. (Au niveau des tarifs)</p>	<p>Signalisation conforme vérifiée par la Police.</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé de prévoir un marquage sur l'avenue Van Kalken.</p>	<p>L'Avenue Van Kalken est une voirie régionale. Cette proposition peut être demandée par les citoyens via « Fix My Street ».</p>
<p>Le chemin de halage constitue une promenade prisée des habitants. Les piétons et les vélos/trottinettes se trouvent sur le même chemin (le long du halage entre le pont Marchant et l'autre pont). A ce titre, ce chemin devrait être sécurisé en séparant la piste cyclable du chemin pour piétons. Le chemin pour piéton doit être interdit aux motos et scooters et globalement ce qui cause des nuisances sonores.</p> <p>Les participant.e.s constatent qu'il serait également judicieux de perméabiliser les routes.</p> <p>Sur tout le tronçon entre le pont de Cureghem et le pont Paepsem, les habitant.e.s ont demandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappeler les interdictions de manière visible. - Placer des caméras - Avoir plus de contrôle policier 	<p>Ce projet est entièrement régional.</p> <p>Le quartier Biestebroeck est un nouveau quartier dans la zone du canal sud (beliris.be). https://www.beliris.be/projets/biestebroeck.html </p> <p>Bruxelles Mobilité a un projet avec le remplacement des deux ponts. Le but du projet est de rétablir le franchissement du canal entre la rue de la Petite Ile et la rue Pierre Marchant, en améliorant la mobilité des modes actifs et visant l'embellissement des abords afin d'encourager la fréquentation de l'espace.</p> <p>Les deux ponts existants seront démolis et remplacés par des nouveaux exemplaires. Des pistes cyclables seront ajoutées, ainsi qu'un passage piéton rive gauche.</p> <p>https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/projets/remplacement-des-ponts-de-la-petite-ile"</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Aménager le sentier piéton au milieu de l'allée entre les deux rangées d'arbres. - Draguer certains tronçons de la piste cyclable. - Séparer la piste cyclable et le chemin pour piétons - Améliorer l'éclairage entre le pont de Cureghem et Paepsem 	
<p>Les habitant.e.s ont demandé d'installer des systèmes pour réduire la vitesse des automobilistes via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'installation de casse-vitesse mais pas les coussins berlinois dans les rues avec camion, bus, etc. - L'installation d'un feu détecteur de vitesse - L'installation d'un radar pédagogique, indicateur de vitesse - L'installation d'une caméra ANPR <ul style="list-style-type: none"> o Cours St-Guidon & Digue du Canal. - L'installation de ralentisseurs en béton au niveau des écoles <ul style="list-style-type: none"> o Rue de la Conciliation <p>Où précisément ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Avenue du Roi-Soldat ● Chaussée de Mons/Veeweyde ● Digue du canal ● Rue Saint-Guidon ● Avenue Paul-Janson ● Avenue Sylvain Dupuis 	<p>C'est une problématique connue du service. La Commune vient d'acheter de nouveaux radars préventifs qui pourront être placés à l'avenue du Roi-Soldat et l'Avenue Paul-Janson. Le service souligne qu'il est impossible d'installer ni un coussin berlinois ni un plateau lorsqu'il y a des rails de tram.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Avenue Gounod: La Commune a déjà prévu de remplacer les coussins berlinois ● Rue de la Conciliation: Il existe un plateau devant l'école à une entrée. Il n'est pas possible de prévoir un second plateau car la rue est trop étroite. De plus, techniquement difficile car risque d'inonder les caves des maisons voisines en cas de fortes pluies. Les trottoirs de part et d'autre sont également trop étroits. ● Pour la rue de la Conciliation, le service mobilité a déjà un projet de sécurisation des abords de l'école pour améliorer la situation. ● La digue du canal et l'avenue sylvain Dupuis sont des voiries régionales.

Les constats et projets suivants ont également été cités en première partie d'atelier mais qui n'ont pas été approfondis.

Constats	Retours de la Commune
Encombrement excessif de la rue Th. Bekaert, rue étroite à sens unique (sauf vélo) en raison des contraintes de la rue Veeweyde, voie de délestage.	Le service connaît le sujet. La solution est de retirer une bande de stationnement et à adapter/ réduire l'oreille de trottoir. Cela nécessite un permis d'urbanisme.
Boulevard industriel : arrêt de bus "Hermès". Pourquoi avoir supprimé la 2ème bande de circulation qui permettait de dépasser les bus à l'arrêt? Du coup, cela engendre un blocage du rond-point.	C'est une voirie régionale. La suppression de la deuxième bande a été faite par Bruxelles Mobilité à la demande de la Sécurité Routière pour sécuriser la zone à concentration d'accident ZACA.
Inquiétude par rapport aux nouveaux projets immobiliers de plus de 25.000 nouveaux habitants.	Voici des sites pour consulter les PPAS communal pour la zone Biestebroeck via Open permits Brussels: https://openpermits.brussels/
Reconsidérer le plan de circulation de la rue Veeweyde qui subit les conséquences du réaménagement de St-Guidon.	Le service est bien conscient que cet aménagement engendre un plus grand trafic mais le gabarit de la rue permet d'accueillir ce flux. Cela remettrait en question le piétonnier à Saint-Guidon.
Parking sous-terrain Vaillance qui n'est jamais arrivé	<p>Société privée APCOA a déposé un permis d'urbanisme en 2022 et Urban a délivré. Mais vu les fouilles archéologiques, APCOA devrait prendre en charge ces frais supplémentaires.</p> <p>Des fouilles archéologiques sont prévues sur ce site, et le prestataire chargé de la construction du parking devra assumer tous les frais qui en découlent. À ce jour, aucune information supplémentaire n'est disponible concernant la réalisation du parking sur la place de la Vaillance</p>

Espace public : Plus de mobilier urbain dans l'espace public afin de réduire le sentiment d'insécurité.

Propositions	Retours de la Commune
<p>Les habitant.e.s ont demandé de recouvrir les murs recouverts de graffiti avec du lierres ou des plantes fougères qui se propagent facilement tout en recouvrant la surface verticale.</p>	<p>Pour les jardinets de façade, le propriétaire peut introduire une demande via le site de la Commune. Le choix des plantes dépend de la qualité du mur.</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé d'ajouter de l'éclairage public.</p> <p>Où précisement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Place de Linde, ● Quartier du centre ● Dans les parcs (Busselenberg, ...) ● Près des étangs, le long des allées ● Éclairer les arbres et les monuments 	<p>L'éclairage public est la responsabilité de SIBELGA. La commune peut demander qu'ils étudient le lieu précis. Ils font alors un rapport sommeil/sécurité.</p> <p>Les parcs sont fermés la nuit, seule la police peut exiger de la lumière. De plus, les arbres dorment aussi.</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé de créer un espace communautaire culturel pour divers utilisateurs: associations, académies musicales, écoles sous la forme de kiosques ou préaux dans les parcs et sur les places.</p>	<p>Cette proposition ne pourrait être financée par un budget extraordinaire et par conséquent ne rentre pas dans le cadre du projet Megafon. Ce projet demande un subside ou un budget ordinaire.</p> <p>De plus, l'installation de kiosques ou de préaux couverts demande un permis d'urbanisme délai d'attente estimé à 5 ans. Ce qui est hors délai du projet Megafon.</p> <p>Remarque : Place de la Vaillance - un jour il y aura un réaménagement, l'idée peut être suggérée à ce moment.</p>

<p>Les habitant.e.s ont demandé d'ajouter des bulles à verre enterrées et des bulles à vêtements.</p> <p>Où précisément ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Place de la Vaillance ● Rue du Drapeau ● Carrefour entre l'Avenue Limbourg et rue de Veeweyde ● Rue Pierre Marchant ● Au sein du quartier City Dock 	<p>C'est Bruxelles Propreté qui s'occupe des bulles à verre (compétence régionale).</p> <p>Pour les bulles à vêtements, il faut faire la demande à des organismes tels que « Les Petits Riens ». Les bulles à vêtements sont plutôt en réduction car les lieux deviennent des lieux à dépôts clandestins.</p> <p>Remarque: Place de la Vaillance, il y en avait mais elles ont été retirées suite aux plaintes de riverains</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé d'intégrer l'art à travers des mosaïques comme dans la rue Rauter .</p> <p>Les habitant.e.s ont demandé d'intégrer des graffitis comme sur les piles du pont Marius Renard afin de recouvrir des murs/bâtiments dégradés, abîmés, abandonnés.</p>	<p>Ces propositions ne pourraient être financées par un budget extraordinaire et par conséquent ne rentrent pas dans le cadre du projet Megafon.</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé d'installer des poubelles mobiles faciles à déplacer mais impossibles à renverser, avec base solide et socle fixe.</p> <p>Où précisément ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Place de Linde ● Parc Astrid ● Places où se déroulent des activités ● Aux abords du stade les jours de match 	<p>Les services communaux en disposent déjà en suffisance. En augmenter le nombre est inutile et générerait surtout des soucis de logistique (camions, personnel, etc. qui sont des dépenses de budget ordinaire).</p> <p>Le déploiement lors de matchs/événements et dans les parcs est déjà en cours. Nous serions intéressés de connaître précisément la demande pour les lieux et les moments où il y a un manque.</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé d'installer des cendriers en hauteur (1m) qui sont incrustés dans les trottoirs.</p>	<p>Les poubelles sont déjà pourvues de dispositifs pour éteindre les cigarettes et jeter dans la poubelle. De plus, les commerçants et Horeca sont eux même responsables des mégots devant leurs établissements.</p>

<p>Où préciserment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Près des lieux à magasins et publics • Tous les 500 m dans les rues • A proximité des commerces, près des cafés, près des terrasses ou endroits de socialisation 	<p>Pour des cendriers aux arrêts de bus, il faut faire la demande à la STIB.</p> <p>Il faut savoir que le service doute de l'utilisation effective de ces dispositifs.</p> <p>Ces cendriers nécessitent un ramassage plus fréquents (odeurs) et spécifiques (nettoyage de dépôts chimiques). Ce qui amène des contraintes supplémentaires pour les services en sous-effectifs.</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé de créer des pavillons ouverts/kiosque soit en bois ou autre matériel qui serait occupés par des groupes folkloriques, associations, artistes de rue, écoles, etc.</p> <p>Où préciserment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur les places et dans les parcs du quartier • Place de la Vaillance • Quartier de Biestebroeck (Près de la Digue du Canal – à partir du City Docks) • Parc Astrid 	<p>Dès lors que l'on installe une structure nécessitant une toiture, il faut un permis d'urbanisme (délai d'attente estimé à 5 ans, ce qui est hors délai du projet Megafon).</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé de proposer des œuvres d'art dans l'espace public telles que des statues.</p> <p>Où préciserment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur les petites places • Rond-point Simonet (Statue) 	<p>Cette proposition ne pourrait être financée par un budget extraordinaire et par conséquent ne rentre pas dans le cadre du projet Megafon.</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé d'installer des fontaines publiques et des fontaines à eau.</p>	<p>L'entretien des fontaines ne pourrait être financé par un budget extraordinaire et par conséquent ne rentre pas dans le cadre du projet Megafon.</p>

	<p>Pour les fontaines à boire, il faut faire la demande à Vivacqua. De plus, la consommation et l'entretien relèvent du budget ordinaire.</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé d'installer des ruches.</p>	<p>Le subside de l'apiculteur ne pourrait être financée par un budget extraordinaire et par conséquent ne rentre pas dans le cadre du projet Megafon</p> <p>Habeebee et Srab, coopérative de gestion de ruches, peuvent faire la demande de poser leurs ruches sur les bâtiments communaux s'ils ont besoin.</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé de fleurir le parc Astrid en créant un parterre de fleurs et en laissant des zones non-tondues pendant le printemps et l'été.</p>	<p>Le service espaces verts a déjà un projet de plantation de bulbes dans le parc. Une prairie fleurie a été aménagée.</p> <p>Le service fait une analyse afin d'équilibrer les demandes, besoins et usages.</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé de créer une plaine de jeux dans le quartier de Biestebroeck .</p>	<p>La création d'une plaine de jeux est déjà prévue dans projet global Biestebroeck</p> <p>https://www.beliris.be/projets/biestebroeck.html</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé l'installation de caméras de surveillance près de la Place de la Résistance et des caméras pour plus de propreté publique.</p>	<p>Depuis peu, les frais de fonctionnement d'une caméra ANPR (pour contrôler la vitesse des voitures) ne sont plus pris en charge par la Région mais par les communes. Ce qui signifie que cette proposition requiert du budget extraordinaire (achat de la caméra) mais aussi du budget ordinaire (la prise en charge et suivi). La commune arrête donc temporairement l'installation de ce genre de caméras.</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé l'installation de 2 bancs dans le parc Central et de 2 bancs dans le parc Rauter.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le parc Central : parc protégé, il faut un accord du service Monuments et Sites pour le modifier.

	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les parcs Rauter et Central : le service ne comprends pas cette demande car le nombre de bancs installés dans ces parcs est plus que suffisant.
<p>Les habitant.e.s ont demandé d’installer des poubelles de grandes tailles, tous les 50m dans les parcs et les rues, d’installer des conteneurs pour petits encombrants (idéalement : containers enterrés de grande capacité)et de mettre en place une campagne de sensibilisation aux dépôts clandestins</p> <p>Dans ces endroits, il serait judicieux d’avoir un dépôt couvert mais uniquement pour les objets de petite taille.</p> <p>Il faut plus d’entretien et de ramassage. Un endroit propre amène les citoyens à mieux le respecter.</p>	<p>Le travail de sensibilisation ne pourrait être financé par un budget extraordinaire et par conséquent ne rentre pas dans le cadre du projet Megafon.</p> <p>Globalement le service tente plutôt de limiter le nombre de poubelles dans les rues pour deux raisons:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Les déchets attirent les déchets. 2) Impossibilité de garantir un tri sélectif. <p>Suite au retour fait par le représentant du service propreté qui vise à plutôt réduire le nombre de corbeilles dans l’espace public car paradoxalement elles ont tendance à attirer les déchets plus qu’à en réduire la quantité, les citoyen.nes ont décidé, à l’atelier 2, de retirer ce projet.</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé d’installer des arceaux vélos dans le quartier du City Dockx et à l’entrée du parc Rauter.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concernant la demande pour l’installation des arceaux au quartier City dox, ce site est repris dans le Masterplan Biestebroeck de Beliris et donc c’est régional. La Commune ne pourra pas agir. • Pour le parc Rauter : en cours avec le service mobilité et le service Rénovation urbaine
<p>Les habitant.e.s ont demandé d’installer des boxes vélos.</p>	<p>Les boxes vélos sont gérées par cyclo.parking (compétence régionale). Il est possible d’introduire une demande en ligne.</p> <p>https://cycloparking.brussels/fr/</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé d’avoir des espaces dédiés pour chien sans laisse, d’avoir des espaces fermés pour que les chiens puissent faire leurs</p>	<p>Les participant.e.s ont décidé à l’atelier 2 de ne plus présenter ce projet</p>

<p>besoins et d'avoir des panneaux « Chiens en laisse » et des boîtes avec « sachets pour chiens »</p>	
<p>Les habitant.e.s ont demandé de créer de nouvelles pistes de pétanque.</p>	<p>Les citoyen.nes ont fait le constat d'une grande quantité de pistes de pétanque dans le quartier, parfois sous-utilisées. Ainsi que les questions de sécurité que soulève la création d'une piste de pétanque au rond-point du Meir. La décision est prise de retirer cette proposition.</p>
<p>Les habitant.e.s ont demandé de planter des arbres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rue de la Démocratie afin d'entourer la place handicapée – 2 arbres • Rue des Déportés Anderlechtois, au début de la rue – croisement avec rue de la Gaîté – 1 arbre • Rue de la Gaité, au niveau de l'arrêt de bus – 1 arbre • Rue de la Gaité, au niveau du box vélo – 1 arbre • Rue Veeweyde – tout le long de la rue (partie qui n'a pas d'arbres) • Rue François Gérard – 4 arbres • Place de la Résistance – 4 arbres fruitiers (idéalement : poirier, pommier, cerisier, prunier) • Au Busselenberg: 4 arbres fruitiers • (Place du Droit : 1 arbre conifère - proposition retirée, il y a déjà des arbres sur cette place) • Croisement rue de la Démocratie et la rue Victor Rauter (sur l'oreille de trottoir) : 1 arbre 	<p>Les services ne plantent plus ponctuellement des arbres. Ils font une étude plus globale qui prend en compte : l'intérêt paysager, les sous-sols, la distance par rapport à la façade (croissance et entretien des arbres), la perte de places de parkings etc...).</p> <p>Les demandes ponctuelles dans les rues ne sont pas validées.</p>

